



Ville de Gourin

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2021

| | |
|--|--|
| <p>Date de convocation : 20/05/2021</p> <p>Convocation affichée le : 20/05/2021</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 24 Procuration (s) : 3 Votants : 27</p> <p>Affiché le 1^{er} juin 2021</p> | <p>L'an deux mille vingt-et-un à vingt heures trente minutes, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Tronjoly en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absent(s) excusé (s) (es)</u> BOCQUILLON Maud, LE GRAND Hicham, LE GOFF Jeannine</p> <p><u>Procuration(s)</u> : BOCQUILLON Maud à LE ROUX Véronique, LE GRAND Hicham à BOURLÈS Christophe, LE GOFF Jeannine à HENRY Catherine</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « pour » et 6 voix « abstention », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p> |
|--|--|

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Désignation d'un « Référent Accessibilité » - Roi Morvan Communauté
- 2 – Convention de prestations de services « entretien courant des équipements communautaires et espaces verts/extérieurs associés » entre Roi Morvan Communauté et la Commune de Gourin – Année 2021
- 3 – Convention de prestations de services « Animations piscine de Gourin » entre Roi Morvan Communauté et la Commune de Gourin – Juin Juillet Août 2021
- 4 – Convention d'occupation antenne locale de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) à compter du 1er juin 2021
- 5 – Demande de subvention DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire Jean Rostand

6 – Convention cadre d'accès aux services facultatifs proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan

7 - Convention avec l'Office Public de la Langue Bretonne (contrat de mission en matière de bilinguisme)

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 09 AVRIL 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 avril 2021 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, par vingt et une voix « POUR » et six voix « ABSTENTION », adopte le procès-verbal de la séance du 09 Avril 2021.

1 – DESIGNATION D'UN « REFERENT ACCESSIBILITE » - ROI MORVAN COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe que l'Assemblée doit désigner en son sein un représentant appelé à siéger à la Commission Accessibilité à Roi Morvan Communauté. Deux conseillers municipaux se portent candidats : Jean-Michel BOUËDEC – Rémi NÉDÉLEC

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si elle souhaite un vote secret. A l'unanimité, les membres décident que la désignation se fera selon un vote à main levée.

Après un vote à main levée, Jean-Michel BOUËDEC ayant obtenu 6 voix, Rémi NÉDÉLEC ayant obtenu 21 voix, Monsieur Rémi NÉDÉLEC EST ELU en qualité de référent accessibilité de la commune de Gourin à Roi Morvan Communauté.

2 – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES « ENTRETIEN COURANT DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET ESPACES VERTS/EXTERIEURS ASSOCIES » ENTRE ROI MORVAN COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE GOURIN – ANNEE 2021

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer une convention avec Roi Morvan Communauté pour des prestations de services « entretien courant des équipements communautaires et espaces verts / extérieurs associés ». Les agents techniques municipaux seraient sollicités afin de réaliser l'entretien et les réparations courantes sur les bâtiments communautaires ainsi que l'entretien sur les espaces verts rattachés. La présente convention sera reconductible par tacite reconduction.

Les prestations seront réglées semestriellement sur la base d'un titre de recette émis par la commune. Un récapitulatif des interventions sera annexé au titre de recette.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, **APPROUVE** les modalités telles que présentées et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Gourin et Roi Morvan Communauté.

3 – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES « ANIMATIONS PISCINE DE GOURIN » ENTRE ROI MORVAN COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE GOURIN – JUIN JUILLET AOUT 2021

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer une convention avec Roi Morvan Communauté pour des prestations de services délivrées par ses équipes de maîtres-nageurs, d'agents d'accueil et d'entretien à la piscine de plein air de Gourin durant les mois de juin/juillet et août 2021.

A titre expérimental, dans l'objectif de travailler sur une mutualisation de la gestion des équipements aquatiques sur le territoire communautaire, la communauté assurerait

l'ouverture et l'animation de la piscine de plein air de Gourin pendant la période estivale sous forme de prestations de services en vertu de l'article L5214-16-1 du CGCT en vue de :

Proposer des animations en nombre et en qualité et des créneaux élargis d'ouverture au public permettant à la fois de répondre aux attentes des touristes et des habitants, particulièrement des jeunes du territoire
D'optimiser la dépense publique

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, **APPROUVE** les modalités telles que présentées et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Gourin et Roi Morvan Communauté.

4 – CONVENTION D'OCCUPATION ANTENNE LOCALE DE L'UDAF (UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES) A COMPTER DU 1ER JUIN 2021

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la convention d'occupation en la forme administrative concernant le bien communal sis 23-25 rue Jean Moulin à Gourin qui sera affecté à l'usage de l'antenne locale de l'UDAF (Rez de Chaussée : 1 bureau et 1 hall d'accueil -1er étage : 2 bureaux) pour une surface totale de 45 m2.

La présente location est consentie et acceptée pour une **durée de 1 an** qui commencera à courir le 1er juin 2021 et moyennant une redevance mensuelle de **8€ le m2** charges comprises.

Elle se poursuivra par tacite reconduction d'année en année, faute de congé donné par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, 3 mois au moins avant l'expiration de chaque période annuelle.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, **APPROUVE** les modalités telles que présentées et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation entre la Ville de Gourin et l'Union Départementale des Associations Familiales.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN ROSTAND

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales l'attribution d'une subvention DSIL (Dotation de soutien à l'investissement public local) destinée au financement du remplacement des fenêtres de l'école élémentaire Jean Rostand. Cette dotation a pour vocation de financer des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics existants visant à diminuer la consommation énergétique. Une attention particulière est portée sur les bâtiments scolaires pour des actions dites « à gain rapide » présentant un fort retour sur investissement.

Or, la commune de Gourin souhaite rénover les vitrages de l'école Jean-Rostand. Actuellement l'école est équipée de vieux simples vitrages bois peu performants et peu étanches. Le remplacement de ces menuiseries permettra de diminuer les déperditions énergétiques, mais également d'améliorer significativement le confort intérieur. Les critères CEE sont respectés afin d'atteindre une bonne performance thermique.

Ce remplacement de vitrages aura donc un impact sur les consommations/dépenses mais permettra également d'améliorer le confort intérieur en limitant les sensations de parois froides.

Le montant de la subvention demandée est de 76 172 € pour un montant de travaux de 95 215 € HT soit une subvention au taux de 80%.

Le démarrage des travaux se ferait durant l'été 2021.

Plan de financement de l'opération

| Dépenses | Montant | Ressources | Montant | % |
|--------------|-------------------|-----------------|-------------------|------------|
| Travaux | 95 215,00€ | Etat - DSIL | 76 172,00€ | 80 |
| | | Autofinancement | 19 043,00€ | 20 |
| TOTAL | 95 215,00€ | | 95 215,00€ | 100 |

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT** de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) « rénovation énergétique des bâtiments publics existants » au titre du plan de relance, pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire Jean Rostand
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

6 – CONVENTION CADRE D'ACCES AUX SERVICES FACULTATIFS PROPOSES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une convention d'adhésion au centre de gestion du Morbihan qui a pour objet de permettre au Centre de Gestion de pouvoir intervenir auprès de la commune de Gourin au titre de ses prestations facultatives : service d'intérim, prestations RH, missions d'archivage, réalisation du document unique, actions collectives par un psychologue du travail, etc.

La convention cadre prend effet à la date de la signature pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, **APPROUVE** les modalités telles que présentées et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Gourin et le Centre de Gestion du Morbihan.

7 – CONVENTION AVEC L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE (CONTRAT DE MISSION) – ANNEES 2021-2022-2023

Dans le cadre de l'étude de la charte Ya Dar Brezhoneg pour le développement durable du breton dans les communes, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour bénéficier de conseils techniques en matière de bilinguisme, de traductions courantes, etc ... la commune de Gourin pourrait contractualiser avec l'Office Public de la Langue Bretonne situé à Carhaix par le biais d'une convention et pour un montant de **800 euros par année civile échue**.

L'Office Public de la Langue Bretonne est un établissement public qui a pour mission de définir et de mettre en œuvre les actions à entreprendre pour la promotion et le développement de la langue bretonne dans tous les domaines de la vie sociale et publique.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, **APPROUVE** les modalités telles que présentées et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Gourin et le Centre de Gestion du Morbihan.

A GOURIN, le 1^{er} Juin 2021

Le Maire,

Hervé LE FLOCH

